

# **Municipalité de Crassier**

## **Préavis no 13/2007**

### **Règlement du Conseil Communal de la commune de Crassier**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **INTRODUCTION**

Avec l'entrée en fonction du Conseil communal le 1<sup>er</sup> juillet 2006, le règlement du Conseil général est aboli et doit être remplacé par un nouveau règlement qui vise l'organisation, le fonctionnement et les rapports internes des autorités communales.

## **COMMENTAIRES**

Le règlement, faisant partie intégrante du présent préavis, est le fruit d'une réflexion basée sur le règlement type pour les Conseils communaux adapté aux besoins de notre commune. Ce règlement a été élaboré en étroite collaboration entre la Municipalité et la Commission ad hoc, nommée à cet effet par le bureau du Conseil communal.

## **CONCLUSIONS**

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER**

Vu le préavis no. 13/2007 – février 2007 – Règlement du Conseil Communal  
Ouï le rapport de la commission ad hoc  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

**d'accepter le préavis no. 13/2007 tel que présenté par la Municipalité**



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 6 février 2007 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  
J.-P. Heller

La Secrétaire:  
B. Isabettini

Annexe: Règlement du Conseil communal